

PAEC Aveyron Amont

Le PAEC de l'Aveyron Amont est un projet centré autour de l'**enjeu eau** et porté par le **Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont** (SMBV2A). Le syndicat est composé de 14 EPCI (83 communes) et s'articule sur 3 départements (Aveyron, Lozère, Tarn-et-Garonne) et 3 territoires : les sous-bassins de Serènes, de Briane et d'Olip. Chaque bassin comporte respectivement 238, 106 et 45 exploitations agricoles. Le syndicat couvre tout le bassin hydrographique du bassin Aveyron Amont, soit 1 560 km². Le syndicat porte et anime un contrat rivière Aveyron Amont, dont l'objectif principal est de **reconquérir le bon état des masses d'eau en prenant en compte les activités du bassin versant** (BV). Les territoires identifiés présentent une surface de 125 km² (Serènes), 66 km² (Briane) et 43 km² (Olip), soit 234 km² au total. Le projet proposé pour l'ancienne programmation à destination du sous-bassin de Sérènes a été élargi aux 2 autres sous-bassins pour cette nouvelle programmation.



Localisation des 3 sous-bassins à dynamiques Espace Rural/ Agricole

Équipe projet et gouvernance

L'équipe projet est composée du SMBV2A (animation), l'Adasea d'Oc (prestataire en appui technique à l'animation), d'un groupe représentant les agriculteurs, de l'Agence de l'eau Adour Garonne et de la Chambre d'agriculture qui se réunissent dans plusieurs instances :

- Le comité Technique Espace Rural, comprenant la plupart des partenaires,
- Les comités de pilotage de sous-bassins à dynamiques Espace Rural,
- Le comité de rivière Aveyron Amont,
- Le comité syndicat du SMBV2A.



SMBV2A ©

Diagnostic du territoire

A. Conditions pédoclimatiques

La pluviométrie est moyenne et autour de 1 070 mm/an. Le bassin est relativement à fortement sensible à l'érosion, en lien avec des sols sablo-limoneux et des pentes importantes. Les formations herbacées et les forêts sont largement prépondérantes sur les territoires. 199 ha de zones humides (ZH) sont recensés.

B. Enjeux environnementaux

Deux orientations principales ont été retenues pour les 3 sous-bassins : « la **préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau et sa gestion quantitative** » et l'enjeu « **PNA Zone Humides (PNAZH)** », visant au rétablissement du bon état des masses d'eau des 3 bassins.

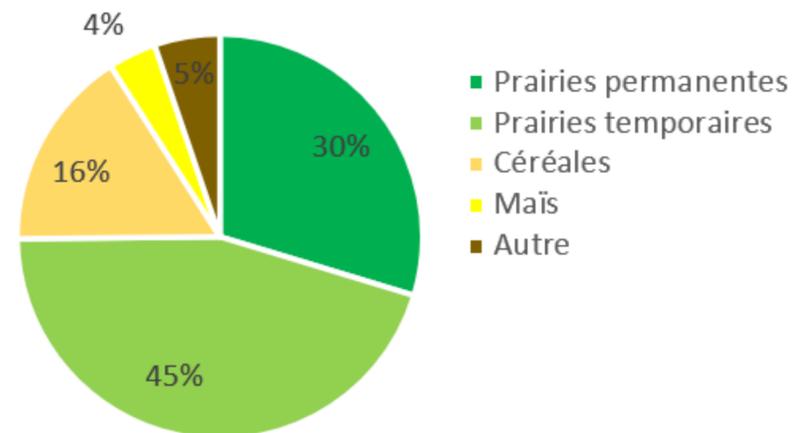
Le territoire du PAEC comprend des zones classées vulnérables aux nitrates et plusieurs pressions ont été identifiées (hydromorphologique, assainissement et agricole). Ces zones caractérisent pour la majorité des pression potentielles ou confortées puisque 8 des 9 masses d'eau identifiées sur les 3 territoires n'atteignent pas l'objectif réglementaire de bon état. Par exemple, la masse d'eau « La Brianelle » dans le BV de Briane présente après expertise du contrat de rivière des pressions confortées dans les 3 catégories avec comme conséquences des espèces qui ne peuvent pas se reproduire du fait du colmatage du fond du lit des cours d'eau à cause des nitrates. Les dégradations de leur état sont liées aux phénomènes de ruissellement, infiltration ou capacité d'autoépuration des cours d'eau, contribuant à l'érosion.

C. Pratiques agricoles

QUELQUES CHIFFRES

- SAU totale : **17 899 ha**,
- **389** exploitations agricoles (238 pour le BV Serènes, 106 pour le BV Briane et 45 pour le BV Olip) de taille moyenne 70 ha,
- Surface globale 16 650 ha (Serènes : 9200 ha, Briane : 4550 ha et Olip : 2900 ha),
- Les productions sont orientées vers le **pastoralisme** (bovin majoritaire en viande et lait et ovin en lait),
- Des **filières** implantées : Lait de montagne, AOC Roquefort, Label Rouge, Veau d'Aveyron et du Ségala et l'agriculture biologique.

Répartition par ha de l'assolement sur l'ensemble des territoires du PAEC Aveyron Amont



Les cultures fourragères et prairies reflètent des systèmes majoritairement orientés vers l'**agropastoralisme extensif**.

Objectifs et stratégie

État initial

- Territoires exposés à l'**érosion** agricole,
- **Pressions** sur les **infrastructures agroécologiques** (IAE) encore existantes (dont les ZH et les haies),
- 2/3 du territoire **classé en zone vulnérable aux nitrates** du fait de la présence d'excédents de fertilisation.

État final visé

- Tendre vers une gestion plus équilibrée des ZH et de leur bassin d'alimentation,
- Limiter le travail du sol sur les parcelles à fort risque érosif,
- Rendre les haies plus fonctionnelles.

Préconisations

- **Limiter le labour** des parcelles soumises à l'érosion pour diminuer les risques de transferts aux milieux aquatiques,
- Mieux **gérer les ZH et les haies**.

Les mesures choisies coïncident avec la stratégie de reconquérir le bon état des masses d'eau. Les mesures zones humides sont en effet choisies sur la zone (37 ha). Par ailleurs, un enjeu **pastoralisme valorisant les zones humides par le pâturage** est développé sur le territoire (mesures surfaces herbagères et pastorales (PRA), mesures systèmes herbivores (HBV) notamment). Le semis direct vise à **maintenir la structure du sol**, limitant l'érosion, le ruissellement et préservant les zones humides par retenue des masses d'eau. L'entretien des IAE permet également de **diminuer le risque érosion** et **limiter la pollution** par absorption des polluants.

Sur le territoire, une **enveloppe de 1 070 800€** est prévue.

| Code mesure | Nom de la mesure |
|-------------|--|
| OC_MHU1 | Préservation des milieux humides |
| OC_MHU2 | Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage |
| OC_PRA3 | Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage |
| OC_CPRA | Création de prairies |
| OC_SDC1 | Semis direct 1 |
| OC_SDC2 | Semis direct 2 |
| OC_IAE4 | Entretien durable des infrastructures agro-écologiques ligneux |
| OC_HBV2 | Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 2 |
| OC_HBV3 | Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 3 |

MAEC retenues pour le PAEC Aveyron Amont

Interview avec Chloé Fournel, animatrice espace rural agriculture, forêt et eau au sein du PAEC Aveyron Amont

Q : Avez-vous de l'ancienneté sur ce PAEC ?

R : Le syndicat mixte portait déjà un PAEC pour la programmation précédente. Je suis arrivée pour pour cette nouvelle programmation.

Q : L'ambition prévue du PAEC est-elle atteinte par rapport à l'avancée actuelle ?

R: D'un point de vue financier, l'ambition du PAEC est plus qu'atteinte, voire dépassée. Une demande d'enveloppe complémentaire a été faite pour 2024. Les opérateurs ont même été contraints de ne pas répondre favorablement à tout le monde en 2023. Spécifiquement, le bassin d'Olip a connu moins de souscriptions qu'attendu. A l'inverse, le bassin de Serènes a connu en engouement du fait d'une dynamique historique des agriculteurs faisant confiance au syndicat et avec lesquels il est facile d'établir un contact. En outre, une partie des agriculteurs en agriculture biologique (AB) ont vu leur contrat de 5 ans d'aides à la conversion à l'AB se terminer. Ils se sont alors tournés vers des MAEC système qui correspondent au changement de pratiques déjà engagé.

Q: Quelle mesure a été la plus souscrite ?

R : La mesure la plus souscrite est la mesure HBV. Il était attendu 2 souscripteurs HBV dans le bassin de Serènes, mais 15 se sont finalement engagés dans ces mesures assez rémunératrices. L'objectif de cette mesure est d'introduire davantage d'herbe dans l'assolement, réduire la part du maïs dans la surface fourragère et réduire les achats de concentrés pour accroître l'autonomie alimentaire de l'exploitation en valorisant au mieux la production d'herbe, notamment par le pâturage et en développant des nouvelles cultures. Aujourd'hui, ce sont 23 exploitants qui sont engagés. 25 sont prévus pour 2024.

Q : Les MAEC permettent-elles de construire un dialogue entre les différents acteurs sur le territoire?

R: Oui, du point de vue de l'animation et du dialogue, elles permettent d'établir un premier contact avec les exploitants et leur proposer d'autres pratiques (le syndicat propose de nombreuses actions pour les agriculteurs) et l'adhésion est facilitée par la rétribution.

Q : Comment vous êtes-vous fait connaître ?

R : Début 2023, de la communication a été faite sur le projet : nous avons sensibilisé les agriculteurs sur les mesures par une communication presse spécialisée agricole, des réunions publiques à destination des agriculteurs en local dans chaque bassin et de la communication sur les réseaux sociaux. Une inscription sans engagement pour les MAEC avait été alors proposée. Les contrats ont par la suite été signés après une dernière campagne sur chaque commune.



SMBV2A ©

Q : Quelles sont les forces et faiblesses du dispositif ?

R : Pour ce qui est des faiblesses, le dispositif tend à une certaine inertie à plusieurs échelles : pour la mise en oeuvre de la première année de cette nouvelle programmation, les agriculteurs n'ont toujours pas été payés pour leur contrat de 2023, les informations techniques des cahiers des charges pour mettre en oeuvre les formations n'ont été communiquées que récemment en décembre 2023. Concernant les points forts, le dispositif est financièrement intéressant. Il vaut la peine pour les agriculteurs de s'engager car chacun s'y retrouve.

Directeur de la publication :

Florent Guhl, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie.

Encadrement, rédaction :

DRAAF Occitanie : Nathalie Colin, Responsable de l'unité aides directes et agro-environnementales

Institut Agro Montpellier : Audrey Perrussel, Étudiante ingénieur agronome en 2ème année